

NUMÉRO(S) DE CONTRAT :

Fermeture du DSF FPG - Revenu fixe - Desjardins FNB Avisé

Bonjour,

Vous recevez la présente communication à titre de titulaire d'un contrat Helios2 auquel des parts du fonds de placement garanti (**FPG**) DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé sont attribuées.

Par souci d'offrir constamment une gamme de FPG des plus compétitives et la meilleure valeur possible à notre clientèle, nous révisons périodiquement notre gamme de FPG. Ainsi, nous vous informons que nous procéderons à la fermeture du DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé (le « **FPG fermé** ») **à 16 heures (HNE) le 24 novembre 2023.**

- À cette date, nous transférerons la valeur des parts du FPG fermé attribuées à votre contrat dans un FPG de remplacement ayant un objectif de placement similaire et appartenant à la même catégorie de fonds.
- Ce transfert se fera sans frais pour vous et sans impact sur vos prestations minimales garanties. De plus, vos parts resteront associées à la même option de frais.
- Si vous avez un accord de débits préautorisés (**DPA**) déjà en vigueur, vos dépôts additionnels seront effectués avec la même option de frais dans le FPG de remplacement après la date du transfert, à moins que vous nous transmettiez une directive pour qu'ils soient effectués dans un FPG autre ou avec une option de frais différente.

Voici les détails du FPG fermé et du FPG de remplacement :

FPG FERMÉ	Série 6 - RFG	Série 6F - RFG	Série 7 - RFG	Série 8 - RFG	Série 8F - RFG	Objectif de placement	Gestionnaire
DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé	1,65 %	1,02 %	1,15 %	1,32 %	0,68 %	Procurer un revenu courant. À ces fins, le fonds investit principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent, à leur tour, dans des titres à revenu fixe au Canada et dans toutes les régions du monde.	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.
FPG DE REMPLACEMENT	Série 6 - RFG	Série 6F - RFG	Série 7 - RFG	Série 8 - RFG	Série 8F - RFG	Objectif de placement	Gestionnaire
DSF FPG – Obligations canadiennes	1,69 %	1,08 %	1,13 %	1,35 %	0,74 %	Procurer un revenu régulier et une sécurité du capital en investissant dans un portefeuille de titres à revenu fixe du marché obligataire canadien.	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Suite au verso

Vous trouverez l'aperçu du FPG de remplacement et d'autres informations sur ce FPG dans le document «Aperçus des fonds» disponible sur notre site Web à l'adresse desjardinsassurancevie.com/rapportsFPG. Vous pouvez également communiquer avec notre secteur Fonds de placement garanti afin d'en obtenir une copie. Nos coordonnées sont indiquées au bas de la présente page.

Si vous préférez échanger vos parts du FPG fermé contre des parts d'un FPG autre que le FPG de remplacement, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller ou votre conseillère pour nous en informer. Vous pouvez également retirer **sans frais** vos parts du FPG fermé, et ce, même si vous avez une option de frais avec frais de retrait. **Dans les deux cas, votre directive devra cependant nous être transmise avant la date limite indiquée dans le tableau ci-dessous.**

Voici quelques dates importantes liées à la fermeture du DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé :

15 septembre 2023 à 16 h (HNE)	Date à compter de laquelle nous cesserons d'accepter : <ul style="list-style-type: none">• les nouveaux dépôts dans le DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé, à l'exception des dépôts effectués selon un accord de DPA déjà en vigueur• les échanges de parts d'autres FPG contre des parts du DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé
17 novembre 2023 à 16 h (HNE)	Date limite pour : <ul style="list-style-type: none">• échanger des parts du DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé contre des parts d'un FPG autre que le FPG de remplacement• retirer une partie ou la totalité de vos parts du DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé (sauf dans le cadre de programmes de retraits systématiques [PRS] déjà en place)
24 novembre 2023 à 16 h (HNE)	Fermeture du DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé et transfert de la valeur de vos parts de ce FPG dans le FPG de remplacement

Incidences fiscales

Si vous détenez un **contrat enregistré** (ou un contrat immobilisé), la fermeture du DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé n'aura aucune incidence fiscale pour vous.

Si vous détenez un **contrat non enregistré**, le transfert de la valeur des parts du FPG fermé vers le FPG de remplacement entraînera une disposition imposable, qui pourrait occasionner un gain ou une perte en capital pour vous. Si tel est le cas, le montant du gain ou de la perte en capital sera déclaré sur le feuillet T3 (et le relevé 16 pour les résidents du Québec) émis pour l'année d'imposition 2023.

Consultez votre document «Contrat et notice explicative Helios2» pour obtenir de plus amples renseignements sur la fiscalité de votre contrat.

Vous avez des questions ?

Nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller ou votre conseillère, ou avec notre secteur Fonds de placement garanti au 1 877 647-5435, option 1, option 2.

Vous pouvez également communiquer avec nous par télécopieur au 1 888 926-2987, par courriel à fpgserviceclients@dsf.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :
1150, rue de Claire-Fontaine, Québec (Québec) G1R 5G4

Merci de faire confiance à Desjardins.



Denis Dubois
Président et chef de l'exploitation



Sébastien Vallée
Vice-président Solutions de placement